

2020/11

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	26	26

Date de la convocation :

le 10 juillet 2020

Date d'affichage :

Le 23 juillet 2020

Séance du 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN
Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Philippe BOMTEMPS, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Gérard DELANEF, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Monsieur DENNEL par Monsieur BONTEMPS, Monsieur LEBON par Monsieur HARNY et Monsieur ROUGEAUX par Monsieur DELANEF.

Absents représentés : Madame Khristine FOYART et Monsieur Daniel LARONZE

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Désignation des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM
OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants,
Monsieur le Président propose de désigner les membres représentants le SEZEO à la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉSIGNE Madame Corinne TROUVAIN comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires

ET DÉSIGNE comme représentants le SEZEO au conseil d'administration de OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Monsieur Olivier FERREIRA | - Monsieur Patrick PEYR |
| - Monsieur Christian HEDUY | - Monsieur Didier RUMEAU |
| - Monsieur Jean-Pierre LEOEUF | - Monsieur Jackie TASSIN |

AUTORISE Monsieur Olivier FERREIRA à assurer la fonction de Président du Conseil d'Administration en son nom et pour le compte et également à occuper la fonction de Directeur Général de la société.

AUTORISE le président directeur général et les administrateurs ci-avant. Désignés à percevoir, au titre de leurs fonctions au sein de la société, une rémunération maximum annuelle correspondant au barème des indemnités de fonction maximales des élus des syndicats de communes à savoir au 1^{er} janvier 2020 de seize-mille-cinq-cent-quarante euros et quatre-vingt-quatre centimes (16 540,84) pour le président et de huit-mille-deux-cent-soixante-dix euros et quarante-deux centimes (8 270,42) pour chaque administrateur au titre de jetons de présence.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

